

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160

Version: 5 / CH

Date de révision: 13.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 13.01.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Phenolum

N° d'article 06716000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

industrie agro-alimentaire, Production de produits pharmaceutique, Réactif pour analyses

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3	H301
Acute Tox. 3	H311
Acute Tox. 3	H331
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Muta. 2	H341
STOT RE 2	H373

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160

Version: 5 / CH

Date de révision: 13.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 13.01.25

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
 H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P405 Garder sous clef.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Poids moléculaire**

Valeur	94.11	g/mol
--------	-------	-------

Composants dangereux ***

No. CAS	108-95-2	
No. EINECS	203-632-7	
Numéro d'enregistrement	01-2119471329-32-XXXX	
Concentration	>= 100	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
	Acute Tox. 3	H301
	Acute Tox. 3	H311
	Skin Corr. 1B	H314
	Acute Tox. 3	H331
	Muta. 2	H341
	STOT RE 2	H373

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

H314	>= 3 %
H315	>= 1 < 3 %
H319	>= 1 < 3 %

ATE	orale	100.1	mg/kg
ATE	dermale	660	mg/kg
ATE	par inhalation, Poussières/Brouillards	0.51	mg/l

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 / CH

Date de révision: 13.01.2025

Date d'impression 13.01.25

Autres données

Texte officiel des phrases R, voir chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours *****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Protéger les secouristes. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit.
Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Respiration à l'aide d'un masque facial filtrant ou d'un appareil respiratoire.
Appeler aussitôt un médecin. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylenglycol, puis beaucoup d'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

troubles cardio-vasculaires, Troubles du système nerveux central, Modifications de la formule sanguine

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant, pas de restrictions concernant les agents d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. Vapeurs plus lourdes que l'air. En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas toucher. Veiller à assurer une aération suffisante. écarté personnes sans défense. Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160

Version: 5 / CH

Date de révision: 13.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 13.01.25

Accueillir à sec. Nettoyer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Température de stockage recommandée**

Valeur	15	-	25	°C
--------	----	---	----	----

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Protéger de l'exposition à la lumière.

Classes de stockage

Classe de stockage (Suisse)	6.1	Matières toxiques
Classe de stockage d'après TRGS 510	6.1B	Matières dangereuses non combustibles, à toxicité aiguë cat. 1 et 2 / très toxiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'action de la lumière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle *****8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Travailler uniquement sous hotte.

Protection respiratoire - Note

Appareil filtrant, filtre A/P3; Protection respiratoire en présence d'aérosol. Masque anti-poussières

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié	vitone		
Épaisseur du gant	70	mm	
Temps de pénétration	> 480	min	
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR		

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160

Version: 5 / CH

Date de révision: 13.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 13.01.25

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques ***

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	produit cristallin		
Couleur	blanc		
Odeur	caractéristique		
Point de fusion			
Valeur	40.8		°C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Valeur	181.8		°C
Pression	1.013	hPa	
inflammabilité	Ne s'enflamme pas		
Limite inférieure et supérieure d'explosion			
Limite d'explosivité, inférieure	1.3		%(V)
Limite d'explosivité, supérieure	9.5		%(V)
Point d'éclair			
Valeur	81		°C
Température d'inflammabilité ***			
Valeur	715		°C
température de décomposition			
Remarque	non déterminé		
valeur pH			
Valeur	env. 5		
Concentration/H ₂ O	50	g/l	
température	20		°C
Viscosité			
Remarque	Non applicable		
solubilité(s)			
Remarque	N'est disponible		
Pression de vapeur			
Valeur	0.3		hPa
température	20		°C
Densité et/ou densité relative			
Valeur	1.0576		g/cm ³
température	20		°C
9.2. Autres informations			
Hydrosolubilité			
Valeur	84		g/l
température	20		°C
Propriétés comburantes			
Remarque	N'est disponible		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160

Version: 5 / CH

Date de révision: 13.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 13.01.25

Forme avec l'air des mélanges gazeux explosibles. L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur

10.5. Matières incompatibles

Réaction exothermique avec: Aluminium, Halogènes, peroxyde d'hydrogène (H₂O₂), Composés de fer(III), Agents d'oxydation, acides forts, Bases fortes, formaldéhyde, Danger d'explosion avec: Nitrite, nitrates, peroxydés, Eviter le contact avec: Métaux, PVC

10.6. Produits de décomposition dangereux

Phénol

Autres données

photosensible. hygroscopique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	100.1	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

	100.1	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	660	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Espèces	rat (femelle)	
DL50	660	mg/kg
méthode	OCDE 402	

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	0.51	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

	0.51	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Corrosion/irritation cutanée

Espèces	lapin
évaluation	Corrosif

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

évaluation	Corrosif
------------	----------

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160

Version: 5 / CH

Date de révision: 13.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 13.01.25

méthode OECD 431

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Espèces lapin
évaluation effet irritant possible
méthode OCDE 405
Remarque Le contact avec les yeux peut provoquer la cécité.

Sensibilisation (Composants)

Espèces cobaye
évaluation non sensibilisant

Mutagénicité (Composants)

Espèces hamster
évaluation Données disponibles sur la génotoxicité in vitro.
méthode OECD 473

Toxicité reproductrice (Composants)

Remarque N'est disponible

Cancérogénicité (Composants)

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Exposition unique**

Remarque N'est disponible

exposition répétée

évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
organes : Système nerveux

exposition répétée

évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
organes : Reins

exposition répétée

évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
organes : Foie

exposition répétée

évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
organes : Peau

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

Après résorption de quantités toxiques: des maux de tête. le produit provoque une sensation d'ivresse.
Peut provoquer de la fatigue et de l' inconscience. collapsus

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)**

Espèces Truite
CL 50 8.9 mg/l

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160

Version: 5 / CH

Date de révision: 13.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 13.01.25

Durée d'exposition	96	h	
méthode	Test de débit ; FIFRA Guideline 72-1		
NOEC	0.077		mg/l
Durée d'exposition	60	d	
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Espèces	Ceriodaphnia dubia		
CE50	3.1		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	statique test		
Espèces	Daphnia magna		
NOEC	0.16		mg/l
Durée d'exposition	16	d	
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (Composants)

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
CE50	61.1		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les bactéries (Composants)

Espèces	Micro-organismes		
CI50	21		mg/l
Durée d'exposition	24	h	
Source	ECHA		

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)**

Valeur	62		%
Durée de l'essai	100	h	
évaluation	Facilement biodégradable		
méthode	OECD 301C		

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.
La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.
Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.
Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160




Version: 5 / CH

Date de révision: 13.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 13.01.25

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1671	1671	1671
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	PHÉNOL SOLIDE	PHENOL, SOLID	PHENOL, SOLID
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	6.1	6.1	6.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	500 g		
Les catégories de transport	2		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

Autres réglementations

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Nom commercial: Phenolum

Numéro de la matière: 067160

Version: 5 / CH

Date de révision: 13.01.2025

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 13.01.25

Acute Tox. 3

Eye Dam. 1

Muta. 2

Skin Corr. 1B

STOT RE 2

Toxicité aiguë, Catégorie 3

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2

Corrosion cutanée, Catégorie 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée

STOT rép., Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.